

Avenant n°2
en date du 15 décembre 2025
au Contrat de Délégation de Service Public
du réseau des transports collectifs et des mobilités actives et
partagées

1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2029

SOMMAIRE

- 1. Adaptations de l'offre de service dans le cadre de l'article 9.3 – Modifications à l'initiative de l'autorité délégante ou sur propositions du délégataire.**
- 2. Evolution de l'offre vélos libre-service (VLS).**
- 3. Ajustement de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).**
- 4. Impacts des travaux du nouveau dépôt sur les conditions d'exploitation.**
- 5. Mise à jour des amortissements.**
- 6. Ajustements des coûts liés à la modification du réseau pour la rentrée de septembre 2025.**
- 7. Synthèse des impacts de l'avenant 1 et montant de la contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante.**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES (« les parties »)

La CAN – Communauté d’Agglomération du Niortais, représentée par son Vice-Président, Monsieur Alain LECOINTE agissant en vertu d’une délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025,

Ci-après dénommée « Autorité Délégante » d’une part,

Et :

La Société Transdev Niort Agglomération, SAS au capital de 314 000 €, immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 814 598 785, dont le siège social est situé 8 Rue Paul Sabatier à Niort (79), représentée par Monsieur Pascal MORGANTI en qualité de Président,

Ci-après dénommée « Délégataire » d’autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Préambule

Par contrat de délégation de service public conclu le 19 décembre 2023, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) confie à Transdev Niort Agglomération, l'exploitation du service public de transports de voyageurs collectifs et des mobilités actives et partagées sur son territoire pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'article 34 du contrat de DSP prévoit la création d'une société ad hoc dans les 3 mois de sa prise d'effet pour se substituer en qualité de nouveau Délégataire à la société Transdev.

Cette société dénommée Transdev Niort Agglomération et immatriculée au RCS de Niort le 19 avril 2017 est inscrite au registre des transports depuis le 19 juin 2017.

Le Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, est transféré de Transdev à Transdev Niort Agglomération.

Par voie de conséquence, Transdev Niort Agglomération se substitue à Transdev dans l'ensemble de ses droits et obligations. Les conditions d'exécution demeurent inchangées et le contrat se poursuit dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2024.

CELA ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. Adaptations de l'offre de service dans le cadre de l'article 9.3 – Modifications à l'initiative de l'autorité délégante ou sur propositions du délégataire

1.1 Sur les lignes URBAINES.

Ligne 4 : Depuis le 1^{er} septembre 2025, dans le cadre des changements de rythme scolaire, renfort sur le secteur de STE PEZENNE pour le lycée Thomas JEAN MAIN en complément de la ligne 5.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
2 510	2 510	0	2 018 €

Ligne 5 : Depuis le 1^{er} septembre 2025, renfort de l'attractivité de la ligne 5 avec une offre en heures creuses vers la zone commerciale de MENDES FRANCE et le CAMPUS DES METIERS pour les habitants de CHAURAY.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
4 776	4 776	0	3 841 €

Ligne 1 : Depuis le 1^{er} septembre 2025, amélioration de la desserte de la TOUR CHABOT et du Parc des Expositions (correspondance Gare SNCF et Pole Atlantique) le samedi.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
7 097	7 551	743	33 877 €

Ligne 6 : depuis le 1^{er} septembre 2025, modification du parcours de la ligne 6 via la ZI SAINT-LIGUAIRE à certains horaires pour en faire bénéficier les salariés des entreprises du secteur.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
1 864	1 864	0	1 499 €

Ligne 7 : depuis le 1^{er} septembre 2025, développement de l'offre pour les quartiers de GAVACHERIE, ST FLORENT depuis le PEM Gare de Niort, en proposant une nouvelle destination directe jusqu'à la MUDE.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
19 783	14 379	1 820	90 532 €

Ligne 8 : depuis le 1^{er} septembre 2025, développement de l'attractivité de la ligne 8 pour les habitants des quartiers de GOISE, CHAMPCLAIROT et CHAMPOMMIER grâce à la prolongation de son parcours jusqu'à l'arrêt « Sources » et sa zone commerciale

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
8 493	6 725	71	9 510 €

Navette Colline St André : extension du circuit de la navette jusqu'au cœur du quartier du PONTREAU à Niort avec création d'un nouvel arrêt « Guilloteau » rue Jules Ferry afin de répondre aux attentes des habitants

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
4 892	4 892	0	3 934 €

Lignes EXPRESS :

Ligne X1, depuis le 1^{er} septembre 2025, afin de renforcer l'attractivité de la ligne, modification du parcours au plus proche des entreprises de la zone d'activité de MENDES France avec la desserte de nouveaux arrêts au sein de la zone.

Lignes X2, depuis le 1^{er} septembre 2025, afin de renforcer l'attractivité de cette ligne, ouverture de nouveaux arrêts sur la commune d'AIFFRES et ajout d'un terminus pour une meilleure couverture du campus MAAF.

Lignes X3, depuis le 1^{er} septembre 2025, ajout d'un terminus pour une meilleure couverture du campus MAAF.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
4 970	2 786	261	12 076 €

1.2 Sur les lignes PERIURBAINES.

Ligne 21 : depuis le 4 novembre 2024, développement de l'offre de la ligne pour les habitants de la commune de BESSINES

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
15 497	15 913	685	38 005 €

Ligne 22 : depuis le 1^{er} septembre 2025, développement de l'offre entre Niort et les communes de MAGNE et COULON. Ajout en semaine d'un départ Brèche à 19h15 pour les actifs et le samedi un retour à 17h40 de COULON vers NIORT.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
4 997	3 870	289	12 014 €

Ligne 21-22 : depuis le 3 mai 2025, Renforcer l'offre vers le Marais Poitevin en période estivale mai à aout

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
2 003	1 394	60	4 835 €

Ligne 26 : A la suite de la rencontre des entreprises de la ZI DES PIERRAILLEUSES, ajout en semaine d'un départ à 17h18 vers NIORT pour des salariés du secteur. A noter que ce service dessert en amont les communes de PRISSE LA CHARRIERE et BEAUVOIR.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
4 130	4 876	128	9 727 €

1.3 Sur les services SCOLAIRES.

- Services L813 et L111 : amélioration de la ponctualité des enchainements des services scolaires
- Service L142 : **nouvel horaire** pour les élèves de BESSINES pour les sorties anticipées (16h) des collèges St Exupéry et Jean Zay ainsi que du Lycée de la Venise Verte.
- Service L112 : **nouvel horaire** pour les élèves de BESSINES pour le 2nd horaire de rentrée (9h) à destination des collèges St Exupéry, Jean Zay et du Lycée de la Venise Verte.
- Services L813, L851 et L836 : **nouveau service** au départ de la rue Pied de Fond (arrêt « Grange Laidet ») pour les élèves résidents dans ce secteur à destination du collège Jean Zay et du lycée Thomas Jean Main.
- Services L511 et L711 : **navette complémentaire** entre Pole d'Echanges Darwin et le Lycée de la Venise Verte pour faire face au sureffectif de rentrée scolaire.
- Service L061 : A la suite des changements de rythmes scolaires du Lycée Thomas Jean Main, mise en place d'un **service supplémentaire** pour correspondre aux besoins.
- Service C421 : **nouvel horaire** pour les élèves de CHAURAY pour le 2nd horaire de rentrée (9h) à destination du Collège Gérard Philipe.
- Service C453 : **renfort** pour les élèves de CHAURAY à la sortie de 16h du collège Gérard Philipe
- Services C712, C716, C716 et C718 : **Restructuration de l'offre** pour faire face à l'augmentation des effectifs du Collège A. Camus de FRONTENAY ROHAN-ROHAN.
- Service L762 : **nouveau service** pour les élèves de MAGNE/COULON à la sortie anticipée (16h) des collèges St Exupéry, Jean Zay et du Lycée de la Venise Verte.
- Service L832 : **renfort scolaire** pour les élèves de Lycée de la Venise Verte le mercredi midi pour compléter la ligne 20 en sureffectif à destination de FRONTENAY ROHAN-ROHAN et MAUZE SUR LE MIGNON.
- Service L013 : **renfort scolaire** du lundi au vendredi à la rentrée de 8h en support de la ligne 20 entre FRONTENAY ROHAN-ROHAN et le pôle d'échanges de Pied de Fond.
- Service L441 : **nouveau service** le mercredi midi pour les lycéens de Paul Guérin à destination de CHAURAY.
- Service C441 : **fusion de circuits** pour le collège Gérard Philipe le mercredi à 13h30.
- Service C541 : **fusion de circuits** pour le collège Philippe de Commines le mercredi à 13h30.

Valorisation :

Unités d'œuvre			Impact
Kms (totaux)	Kms COM	Heures	Contribution Financière
20 481	11 532	830	51 260 €

L'impact de cet article est de 1.105.521€ de contribution financière supplémentaire, valeur 2022, pour l'Autorité Délégante sur la durée du contrat soit 184 254 € en moyenne annuelle.

Annexe 10.1 : compte d'exploitation - en euros 2022 HT

Euros 2022 HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024-2029
Kilomètres commerciaux parcourus par le délégataire Avenant 2	-	14 515	42 698	42 698	42 698	42 698	185 306
Kilomètres commerciaux sous-traités - Option 2	1 764	19 994	30 231	30 231	30 231	30 231	142 681
Nombre de conducteurs ETP en propre Avenant 2 (Annexe 6)	-	0,6	1,9	1,9	1,9	1,9	8
Nombre de conducteurs ETP en sous-traitance - Avenant 2	0,1	0,8	1,3	1,3	1,3	1,3	6
Sous-Trait. Transporteurs interurbains - Avenant 2	4 923 €	61 344 €	98 769 €	99 005 €	98 836 €	99 265 €	462 142 €
Charges coûts de roulage annexe 15 modification offre avenant 2	- €	12 577 €	36 792 €	37 160 €	38 332 €	39 074 €	163 936 €
Impact personnel conduite annexe 15 des modifications d'offre avenant 2	- €	32 730 €	94 565 €	94 157 €	93 486 €	92 765 €	407 703 €
Fourniture Vêtements de Travail Avenant 2	- €	129 €	376 €	374 €	373 €	372 €	1 624 €
Lavage et Nettoyage des bus Avenant 2	- €	664 €	1 992 €	1 992 €	1 992 €	1 992 €	8 634 €
Entretien Matériel Radio - Avenant 2	- €	48 €	144 €	144 €	144 €	144 €	624 €
Entretien Autres : Matériel Embarqué - Avenant 2	- €	628 €	1 884 €	1 884 €	1 884 €	1 884 €	8 164 €
Entretien Autres : Vidéo Protection - Cibest - Avenant 2	- €	51 €	154 €	154 €	154 €	154 €	667 €
Entretien Autres : Système Desautel Avenant 2	- €	53 €	159 €	159 €	159 €	159 €	690 €
Primes d'assurances Matériel de transport Avenant 2	- €	1 346 €	1 992 €	988 €	988 €	988 €	6 303 €
Assistance siège - Avenant 2	93 €	2 071 €	4 477 €	4 462 €	4 468 €	4 476 €	20 047 €
Assistance Direction régionale - Avenant 2	52 €	1 164 €	2 517 €	2 508 €	2 512 €	2 516 €	11 270 €
Imposition annuelle société - Avenant 2	28 €	630 €	1 363 €	1 358 €	1 360 €	1 362 €	6 102 €
Dont Résultat de l'exercice - Avenant 2	81 €	1 810 €	3 913 €	3 899 €	3 905 €	3 912 €	17 521 €
Dont Impact Charges d'exploitation - Avenant 2	5 178 €	115 247 €	249 096 €	248 246 €	248 594 €	249 064 €	1 115 426 €
Dont Impact Recettes Commerciales - Avenant 2	116 €	1 273 €	2 129 €	2 129 €	2 129 €	2 129 €	9 905 €

Les annexes 8 recettes tarifaire & 10.1 compte d'exploitation ont été modifiées en ce sens

Recettes : L'Autorité Délégante et le délégataire se donne une année (sept 2025-sept 2026) pour faire le point sur les nouvelles offres mises en place. Durant cette expérimentation, les potentiels recettes de ces nouvelles offres ne seront pas prises en compte. Un point d'étape sera fait au dernier trimestre 2026 pour statuer sur la prise en compte des recettes sur la période restante au contrat.

2. ARTICLE 2 : Evolution de l'offre vélos libre-service (VLS)

2.1 Renfort en équilibrage/recharge batteries.

Le succès du service VLS avec + de 300 000 locations par an (estimation 2025) nécessite le renfort du service équilibrage des stations pour compenser les mouvements des vélos et assurer les recharges batteries et ainsi maintenir la qualité de service.

Ce renfort pour l'équilibrage permet également de libérer du temps aux mécaniciens impliqués dans l'équilibrage pour faire face aux réparations des VLS en augmentation en raison du taux de rotation très important (en moyenne > 4 locations par VLS par jour), montrant le succès de ce service.

Au 1 septembre 2025 : 1 équilibreur supplémentaire.

L'impact de cet article est de 197.444€ valeur 2022 de contribution financière supplémentaire de l'Autorité Délégante sur la durée du contrat

€uros 2022 HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024-2029
Nombre d'agents ETP en propre (annexe 6) pour le VLS Avenant 2	-	0,3	1	1	1	1	4
Régulateur VLS Avenant 2	- €	13 132 €	40 389 €	40 389 €	41 068 €	41 042 €	176 019 €
Loc Vet Travail Avenant 2	- €	900 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	11 700 €
Assistance siège - Avenant 2	- €	265 €	815 €	815 €	827 €	827 €	3 549 €
Assistance Direction régionale - Avenant 2	- €	149 €	458 €	458 €	465 €	465 €	1 995 €
Imposition annuelle société - Avenant 2	- €	81 €	248 €	248 €	252 €	252 €	1 080 €
Dont Résultat de l'exercice - Avenant 2	- €	232 €	712 €	712 €	723 €	723 €	3 101 €
Dont Impact Charges d'exploitation - Avenant 2	- €	14 759 €	45 321 €	45 321 €	46 035 €	46 008 €	197 444 €

Les annexes 6 Personnel, 10.1 comptes d'exploitation et 10.4 Cpte Ana Vélo ont été modifiées en ce sens

2.2 Développement du périmètre : +25 stations et +150 VLS.

Face au succès croissant de l'offre VLS, Niort Agglomération envisage le développement du service au-delà de la ville de Niort. Cette évolution se matérialise par l'ouverture de 25 nouvelles stations avec 150 VLS supplémentaires selon le calendrier ci-dessous :

- Janvier 2026 : 17 stations en janvier + 100 VLS
 - 9 à Chauray
 - 3 à Bessines
 - 3 à Aiffres
 - 2 à Niort
- 4^{ème} trimestre 2026 : 9 stations + 50 VLS
 - 9 à Niort

Cette évolution non prévue au contrat nécessite un renfort des équipes vélos.

A compter du 1^{er} janvier 2026 : 1 équilibreur et 1 mécanicien cycle supplémentaires intégreront l'équipe vélos.

Equipement : en complément, nous mettons en service un 3^{ème} fourgon au 1^{er} janvier 2026, location d'1 an avant la mise à disposition par la CAN d'un fourgon électrique.

Recettes : comme prévu à la DSP les recettes supplémentaires au-delà des engagements contractuels seront réparties 50/50 entre la CAN et le délégataire pour les années 2026 et 2027. En fonction du réalisé de ces 2 années, un nouveau point sur l'engagement des recettes sera possible pour 2028 et 2029.

L'impact de cet article est de 521.400€ valeur 2022 de contribution financière supplémentaire de l'Autorité Délégante sur la durée du contrat.

Annexe 10.1 : compte d'exploitation - en euros 2022 HT

Euros 2022 HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024-2029
Nombre d'agents ETP en propre (annexe 6) pour le VLS Avenant 2	-	-	2	2	2	2	8
Nombre de VLS Avenant 2	0	0	117	150	150	150	567
Electricité Avenant 2	- €	- €	583 €	750 €	750 €	750 €	2 833 €
Pièces Détachées VLS- Achats stockés Avenant 2	- €	- €	15 214 €	19 561 €	19 561 €	19 561 €	73 897 €
Carburant véh services Avenant 2	- €	- €	1 308 €	1 308 €	1 308 €	1 308 €	5 232 €
Fournitures Ptt Outillage Avenant 2	- €	- €	2 139 €	2 750 €	2 750 €	2 750 €	10 389 €
Location véhicules de service Avenant 2	- €	- €	9 600 €	- €	- €	- €	9 600 €
Loc Vet Travail Avenant 2	- €	- €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	21 600 €
Entretien Mat & Outillage Avenant 2	- €	- €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 000 €
Entretien Véhicules de service Avenant 2	- €	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €
Maintenance logiciels informatiques Avenant 2	- €	- €	1 070 €	1 375 €	1 375 €	1 375 €	5 196 €
Primes d'assurances véhicules de services Avenant 2	- €	- €	350 €	350 €	350 €	350 €	1 400 €
Commissions autres Avenant 2	- €	- €	1 548 €	2 148 €	2 304 €	2 461 €	8 462 €
Mécanicien vélo Avenant 2	- €	- €	46 774 €	46 966 €	47 154 €	47 329 €	188 223 €
Régulateur VLS Avenant 2	- €	- €	40 389 €	40 389 €	41 068 €	41 042 €	162 887 €
Assistance siège - Avenant 2	- €	- €	2 379 €	2 316 €	2 335 €	2 341 €	9 371 €
Assistance Direction régionale - Avenant 2	- €	- €	1 338 €	1 302 €	1 313 €	1 316 €	5 268 €
Imposition annuelle société - Avenant 2	- €	- €	724 €	705 €	711 €	712 €	2 852 €
Dont Résultat de l'exercice - Avenant 2	- €	- €	2 080 €	2 024 €	2 041 €	2 046 €	8 190 €
Dont Impact Charges d'exploitation - Avenant 2	- €	- €	132 396 €	128 843 €	129 919 €	130 241 €	521 400 €

Les annexes 5 Parc Véhicule en propre, 6 Personnel, 10.1 comptes d'exploitation et 10.4 Cpte Ana Vélo ont été modifiées en ce sens.

3. ARTICLE 3 : Ajustement de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)

3.1 Renouvellement des bus neufs par l'autorité délégante.

- Le PPI de la CAN est ajusté pour prendre en compte le nouveau calendrier de renouvellement des bus

Lors du renouvellement des bus par NIORT AGGLO, il est convenu de conserver 2 des autobus sortants pour les raisons ci-dessous :

- Septembre 2026 : +1 bus conservé pour augmentation d'offre Ligne 7
- Septembre 2026 : +1 bus conservé pour augmenter la réserve et faire face à l'allongement des périodes de livraisons des pièces détachées et ainsi réduire les indisponibilités véhicules.

Au 1^{er} septembre 2026, la flotte urbaine en propre passe de 54 unités (navettes de centre-ville incluses) à 56 unités. Les couts d'assurance calculés par unité sont ajustés en conséquence.

- Pour pallier les pannes récurrentes sur les navettes électrique Rampini, le délégataire loue un véhicule, sur la période avril 2025 à décembre 2026, pour permettre à la CAN d'organiser le renouvellement anticipé d'une navette. Plusieurs tests navettes sont réalisés depuis septembre 2025 afin de pouvoir disposer d'un modèle répondant aux attentes de la collectivité et aux contraintes d'exploitation.

L'impact de cet article est de 79 701€ valeur 2022 de contribution financière supplémentaire de l'Autorité Délégante sur la durée du contrat

Annexe 10.1 : compte d'exploitation - en euros 2022 HT

Euros 2022 HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024-2029
Nombre de véhicules en propre (Annexes 5 et 9.3)	-	0,7	2	2	2	2	9
Loc. Mat Roulant Avenant 2	- €	20 700 €	27 600 €	- €	- €	- €	48 300 €
Lavage et Nettoyage des bus Avenant 2	- €	664 €	1 992 €	1 992 €	1 992 €	1 992 €	8 634 €
Entretien Matériel Radio - Avenant 2	- €	48 €	144 €	144 €	144 €	144 €	624 €
Entretien Autres : Matériel Embarqué - Avenant 2	- €	628 €	1 884 €	1 884 €	1 884 €	1 884 €	8 164 €
Entretien Autres : Vidéo Protection - Cibest - Avenant 2	- €	51 €	154 €	154 €	154 €	154 €	667 €
Entretien Autres : Système Desautel Avenant 2	- €	53 €	159 €	159 €	159 €	159 €	690 €
Primes d'assurances Matériel de transport Avenant 2	- €	669 €	2 007 €	2 007 €	2 007 €	2 007 €	8 696 €
Assistance siège - Avenant 2	- €	431 €	642 €	120 €	120 €	120 €	1 432 €
Assistance Direction régionale - Avenant 2	- €	242 €	361 €	67 €	67 €	67 €	805 €
Imposition annuelle société - Avenant 2	- €	131 €	195 €	36 €	36 €	36 €	436 €
Dont Résultat de l'exercice - Avenant 2	- €	377 €	561 €	105 €	105 €	105 €	1 252 €
Dont Impact Charges d'exploitation - Avenant 2	- €	23 995 €	35 699 €	6 669 €	6 669 €	6 669 €	79 701 €

Les annexes 10.1 comptes d'exploitation et 9.3 Etat du Parc en propre ont été modifiées en ce sens

3.2 Renouvellement autocars sous-traitance.

- Le délégataire TRANSDEV ajuste son plan de renouvellement des autocars en favorisant l'achat de 4 véhicules neufs dès 2026 en lieu et place de 8 véhicules d'occasion sur 2 ans comme suit :
 - Pour 2026, 4 autocars neufs en mars au lieu de 4 autocars d'occasion (8 ans d'âge) en septembre ;
 - Pour 2027, les 4 autocars prévus en renouvellement (8 ans d'âge) en septembre seront conservés jusqu'en 2029 ;
 - Pour 2028 et 2029, aucun changement.

Il n'y a pas d'impact sur la contribution financière pour cet article pour l'Autorité Délégante sur la durée du contrat.

4. ARTICLE 4 : Impacts des travaux du nouveau dépôt sur les conditions d'exploitation.

4.1 Travaux dépôt (Heppner) : CHANGEMENT REMISAGE et ARRET STATION GNV (février)

Les travaux du nouveau dépôt sur le site actuel ont nécessité des modifications des conditions d'exploitation entraînant des couts inhérents à la réorganisation des services pendant la période des travaux. Le remisage des bus sur le site HEPPNER et l'arrêt temporaire de la station ont engendré des km et heures supplémentaires.

L'impact de cet article est de 52.773€ valeur 2022 de contribution financière supplémentaire de l'Autorité Délégante sur la durée du contrat

Annexe 10.1 : compte d'exploitation - en euros 2022 HT

€uros 2022 HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024-2029
Kilomètres commerciaux parcourus par le délégataire Avenant 2	5 086	8 976	-	-	-	-	14 062
Charges coûts de roulage annexe 15 Travaux avenant 2	3 722 €	6 584 €	- €	- €	- €	- €	10 306 €
Impact personnel conduite annexe 15 Travaux avenant 2	14 311 €	25 558 €	- €	- €	- €	- €	39 868 €
Assistance siège - Avenant 2	341 €	608 €	- €	- €	- €	- €	948 €
Assistance Direction régionale - Avenant 2	192 €	342 €	- €	- €	- €	- €	533 €
Imposition annuelle société - Avenant 2	104 €	185 €	- €	- €	- €	- €	289 €
Dont Résultat de l'exercice - Avenant 2	298 €	531 €	- €	- €	- €	- €	829 €
Dont Impact Charges d'exploitation - Avenant 2	18 967 €	33 806 €	- €	- €	- €	- €	52 773 €

L'annexe 10.1 comptes d'exploitation a été modifiée en ce sens

4.2 Surveillant périmètre du dépôt (Phenix Sécurité) :

À la suite du vol des Filtres à Particules (FaP) sur 9 bus Bio GNV survenu sur le dépôt TANLIB en janvier 2025, une société de surveillance assure le contrôle du périmètre du dépôt TANLIB depuis le mois de février 2025.

Ce vol des filtres à particules (constitués de métaux précieux) constitue une perte comptable importante (environ 130 K€) et fait peser un risque sur l'exploitation avec pour conséquence l'immobilisation des bus concernés pendant de nombreux jours voire semaines en fonction de la capacité et des durées d'approvisionnement des pièces de remplacement.

Si la sécurisation des bâtiments est assurée, la surveillance du périmètre du dépôt ne faisait pas partie des services prévus aux comptes d'exploitation de la Délégation de Service Public.

Aussi, en accord avec l'autorité délégante, il est prévu d'ajouter au compte d'exploitation la prestation PHENIX SECURITE pour l'année 2025, 1 050 € HT x 11 mois, soit 11 550 € HT.

A partir de 2026, à la livraison finale du nouveau dépôt, un système de vidéo-surveillance automatisé périphérique sera ajouté au compte d'exploitation. Ce point sera ajouté au compte d'exploitation lors d'un avenant ultérieur.

L'impact de cet article est de 12.096€ valeur 2022 de contribution financière supplémentaire de l'Autorité Délégante sur la durée du contrat

Annexe 10.1 : compte d'exploitation - en euros 2022 HT

€uros 2022 HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024-2029
Gardiennage Avenant 2	- €	11 500 €	- €	- €	- €	- €	11 500 €
Assistance siège - Avenant 2	- €	217 €	- €	- €	- €	- €	217 €
Assistance Direction régionale - Avenant 2	- €	122 €	- €	- €	- €	- €	122 €
Imposition annuelle société - Avenant 2	- €	66 €	- €	- €	- €	- €	66 €
Dont Résultat de l'exercice - Avenant 2	- €	190 €	- €	- €	- €	- €	190 €
Dont Impact Charges d'exploitation - Avenant 2	- €	12 096 €	- €	- €	- €	- €	12 096 €

L'annexe 10.1 comptes d'exploitation a été modifiée en ce sens

5. ARTICLE 5 : Mise à jour des amortissements

- Transfert de l'acquisition du fourgon Mercedes Sprinter, FZ-177-JC de l'inventaire C (bien propre), à l'inventaire B (bien de reprise). Le véhicule était initialement prévu au contrat en location.
- Aménagement intérieur du nouveau dépôt.

- Matériel Atelier.

La liste des biens acquis par le délégataire a été mise à jour dans l'annexe 9.4. L'intégralité des biens auront une valeur net comptable à zéro au 31/12/2029 et sont des biens de reprise (Inventaire B).

L'impact de cet article est de 38.292€ valeur 2022 de contribution financière supplémentaire de l'Autorité Délégante sur la durée du contrat

Annexe 10.1 : compte d'exploitation - en euros 2022 HT

€uros 2022 HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024 2029
Location véhicules de service Avenant 2	- 3 780 €	- 7 560 €	- 7 560 €	- 7 560 €	- 7 560 €	- 7 560 €	- 41 580 €
Dot. amort.immo.corporelles - Avenant 2	- €	2 580 €	8 054 €	8 054 €	8 054 €	5 474 €	32 215 €
Dotation matériel transport Vélo - Avenant 2	6 167 €	6 167 €	6 167 €	6 167 €	6 167 €	6 167 €	37 000 €
Intérêt des emprunts - Avenant 2	1 696 €	1 879 €	2 360 €	1 649 €	938 €	251 €	8 771 €
Assistance siège - Avenant 2	77 €	58 €	171 €	157 €	144 €	82 €	688 €
Assistance Direction régionale - Avenant 2	43 €	33 €	96 €	88 €	81 €	46 €	387 €
Imposition annuelle société - Avenant 2	23 €	18 €	52 €	48 €	44 €	25 €	209 €
Dont Résultat de l'exercice - Avenant 2	67 €	51 €	149 €	137 €	126 €	72 €	601 €
Dont Impact Charges d'exploitation - Avenant 2	4 294 €	3 224 €	9 487 €	8 739 €	7 991 €	4 556 €	38 292 €

Les annexe 10.1 comptes d'exploitation, 10.4 Cpte Ana Vélo & 9.4 PPI Délégataire ont été modifiées en ce sens

6. ARTICLE 6 : Ajustements des coûts liés à la modification du réseau pour la rentrée de septembre 2025

En raison de la modification de l'offre du réseau de bus mis en place à la rentrée de septembre 2025, des prestations supplémentaires ont été nécessaires afin d'assurer la mise à jour des supports d'information destinés aux usagers.

Ces prestations comprennent notamment :

- **L'affichage** des nouvelles informations sur les différents points du réseau ;
- **L'impression et la diffusion** des documents horaires actualisés ;
- **La pose et le remplacement** des affiches aux abribus et poteaux d'arrêts concernés.

Ces opérations, non prévues initialement, ont généré des coûts additionnels qui seront facturés conformément aux modalités définies dans le présent avenant.

L'impact de cet article est de 12.779€ valeur 2022 de contribution financière supplémentaire de l'Autorité Délégante sur la durée du contrat

Annexe 10.1 : compte d'exploitation - en euros 2022 HT

€uros 2022 HT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024 2029
Information voyageurs - Avenant 2	- €	12 150 €	- €	- €	- €	- €	12 150 €
Assistance siège - Avenant 2		230 €					230 €
Assistance Direction régionale - Avenant 2		129 €					129 €
Imposition annuelle société - Avenant 2		70 €					70 €
Dont Résultat de l'exercice - Avenant 2		201 €					201 €
Dont Impact Charges d'exploitation - Avenant 2	- €	12 779 €	- €	- €	- €	- €	12 779 €

Les annexe 10.1 comptes d'exploitation & 7 Plan Commercial ont été modifiées en ce sens

7. ARTICLE 7 : Synthèse des impacts de l'avenant 1 et montant de la contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante

Les montants annuels de contribution financière de l'Autorité Délégante à l'issue de l'avenant 2 sont les suivants :

€uros 2022	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante Après l'avenant 1</i>	14 675 319 €	15 090 504 €	15 435 985 €	15 581 271€	15 482 976 €	15 394 968 €
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante Avenant 2	28 324 €	214 634 €	469 871 €	435 690 €	437 080 €	434 409€
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante Après avenant 2	14 703 643€	15 305 138 €	15 905 856 €	16 016 961 €	15 920 056 €	15 829 377 €

Ces montants sont en valeur 2022, sans TVA. La contribution financière suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA

A Niort le

Pour l'Autorité Délégante
Le Vice-Président aux Mobilités

Pour le Délégataire
Le Président

Alain LECOINTE

Pascal MORGANTI